



➤ Sur la réduction des inondations

- Pose de clapets anti-retour sur la commune de Wimille, le long du Wimereux
- Etude hydraulique sur le bassin versant de la Slack
- Dépôt d'un dossier de Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) pour obtenir sa labellisation

➤ Sur la gestion des cours d'eau

- Entretien
- Restauration
- Libre circulation piscicole et transport sédimentaire

➤ Sur la mise en œuvre du SAGE

- Répondre à l'ensemble des sollicitations de l'Etat en matière d'avis sur les dossiers relatifs à la Loi sur l'Eau et le Code de l'Environnement
- Comité de pilotage (COPIL) ressource en eau : formalisation du diagnostic et ébauche d'orientations de travail
- COPIL SPANC : réunion de tous les SPANC du SAGE afin d'expliquer les évolutions réglementaires qui lient SAGE et SPANC et d'établir un plan d'action en cohérence avec les programmations de chacun
- COPIL Qualité des 3 cours d'eau du Boulonnais : en collaboration avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, un comité de pilotage sera réuni pour faire le point sur les états actuels des cours d'eau du Boulonnais et les actions prioritaires à lancer pour contribuer activement à l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau
- Réalisation d'une ½ journée de formation à l'outil d'aide à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE du Boulonnais, à destination des collectivités ayant compétence sur l'urbanisme, des agences d'urbanisme, et des services de l'Etat en charge des instructions réglementaires sur l'urbanisme et la police de l'eau

Vos interlocuteurs

Christèle ALEXANDRE Directrice Chargée de mission prévention des inondations symsageb.alexandre@orange.fr	Frédérique BARBET Chargée de mission SAGE symsageb.barbet@orange.fr	David COLLIN Technicien de rivière symsageb.collin@orange.fr	Elisabeth FOURET Secrétaire - Comptable Administration générale symsageb@wanadoo.fr
---	--	---	--

2013 : Une année de transition

2013, année où Matthieu AUDOLLENT est parti vers d'autres horizons, après 10 années passées au SYMSAGEB afin de mener les actions de lutte contre les inondations. Christèle ALEXANDRE est venue en septembre le remplacer. Sa mission se concentrera dans un premier temps sur la vallée de la Slack, l'installation de clapets anti-retour sur la commune de Wimille et l'engagement du SYMSAGEB dans un nouveau programme du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI).

2012 – 2014, les évolutions réglementaires, ainsi que les événements météorologiques aux conséquences catastrophiques des dernières années, ont engendré une nouvelle génération de PAPI devant intégrer la réduction de la vulnérabilité, la culture du risque, la résilience, l'échelle globale du bassin versant, l'analyse des coûts et des bénéfices engendrés par les travaux... Outre la complexification des dossiers, ces modifications demandent du temps que beaucoup ne peuvent accepter face aux sinistres qu'ils connaissent. C'est pourquoi, le SYMSAGEB a choisi de dissocier l'étude hydraulique de la Slack du futur PAPI, afin d'avoir une réactivité plus importante dans un secteur aux multiples pressions (foncière, agricole, touristique, inondation...).

2013, année où le nom du SYMSAGEB a pris tout son sens, en devenant la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Boulonnais. Depuis le 1^{er} juillet, Frédérique BARBET est chargée de mettre en œuvre le nouveau SAGE, approuvé pour une durée de 6 ans, le 9 février 2013.

2013, année où les plans de gestion ont été déclarés d'intérêt général. Le SYMSAGEB peut désormais intervenir sur les parcelles privées riveraines afin de mettre en place des actions visant le maintien ou l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

2014, année de fin de mandat où les futures élections municipales entraineront la venue de nouveaux élus au sein du SYMSAGEB... En attendant ces prochaines échéances, cette lettre d'information n°15 vous expose les actions à venir en matière de prévention des inondations et en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau sur le territoire du Boulonnais.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Le Président du SYMSAGEB
Jean-Loup LESAFFRE

Plans de gestion des cours d'eau

Par arrêtés préfectoraux, les plans de gestion ont été déclarés d'intérêt général sur la Liane, la Slack et le Wimereux. Le Symsageb peut désormais légalement intervenir sur les parcelles privées riveraines.

Les travaux débuteront dès le mois d'avril avec le lancement de trois marchés d'entretien. Ils auront pour but de prévenir les risques liés à la présence d'arbres en travers du lit mineur ou entravant les écoulements sur des secteurs sensibles, tout en préservant au maximum la végétation des berges.

Ils comprendront des travaux d'abattage ou de retrait d'embâcles sur les secteurs repérés comme problématiques, un suivi régulier de la végétation des berges visant, suivant les objectifs définis par tronçon dans le plan d'entretien, à maintenir ou améliorer l'écoulement des crues, limiter les érosions des berges ou encore préserver la diversité des écoulements et des habitats aquatiques. Certains atterrissements seront réduits voire supprimés et les dépôts de déchets, inventoriés sur les berges et dans le lit du cours d'eau, seront retirés et exportés vers un centre de traitement.

Comme ces travaux d'entretien ne permettront pas à eux seuls d'atteindre le bon état écologique, des marchés de restauration suivront. Les principaux travaux, financés intégralement par le Symsageb et ses partenaires financiers l'Agence de l'Eau Artois Picardie et Département du Pas-de-Calais, consisteront en des plantations et des poses de clôtures le long des cours d'eau, ainsi que la stabilisation de berges et le remplacement de certains peupliers.

Plus d'infos sur le site du SYMSAGEB, rubriques « L'entretien et restauration des cours d'eau »

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Après une procédure réglementaire de révision de 2 ans, le SAGE du bassin côtier du Boulonnais a été une nouvelle fois approuvé par le Préfet le 09 janvier 2013. L'objectif de la révision était de le mettre en conformité avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) et le SDAGE Artois Picardie de 2009. L'essentiel des orientations du SAGE ont été reprises et remises à jour en cohérence avec l'évolution de la législation et celle du territoire. Son but étant de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale et européenne dans une perspective de développement durable

Le SAGE décline donc sa politique selon les 8 orientations stratégiques suivantes :

- La gestion qualitative de l'eau
- La communication et les actions de sensibilisation
- La ressource en eau potable
- La protection et la mise en valeur de la frange littorale
- Les loisirs et activités nautiques
- La gestion de l'espace et la maîtrise des écoulements
- Les milieux naturels
- La gestion de l'eau en milieu industriel spécifique : les carrières

Le SAGE du Boulonnais dispose dorénavant d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de l'eau (PAGD) et d'un règlement qui régit certains domaines de la gestion de l'eau : répartition des volumes d'eau potable, prélèvements et rejets liés aux activités humaines (en termes de qualité et de quantité), protection des milieux tels que les zones humides, continuité écologique et sédimentaire.

Pour rappel, les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être compatibles au PAGD du SAGE. Le règlement est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activités mentionnées au L.214-2 du Code de l'Environnement.

La mise en œuvre du SAGE est assurée par le Commission Locale de l'Eau (CLE) qui se compose de trois collègues (élus, usagers, administration) et d'une chargée de mission.

Plus d'infos sur le site du SYMSAGEB, rubriques « Le SAGE du Boulonnais » et « La CLE du Boulonnais ».

Mieux comprendre le fonctionnement de la Slack

Situé au Nord-Ouest du Pas-de-Calais, le bassin versant de la Slack a une forme allongée qui s'étend sur 153 km². Il est limité au Sud par le Bassin du Wimereux et au Nord par de multiples petits bassins versants en direction de la mer. Le fleuve draine des bassins versants où se mêlent des activités agricoles, de carrière et des centres bourgs. Il traverse ensuite une zone de marais, avant d'être canalisé. L'extrémité du canal est commandée par une porte à flot : l'écluse Marmin, qui empêche, à marée haute, l'invasion marine. La Slack termine son cheminement en sillonnant à travers son estuaire.

La Slack s'écoule d'Est en Ouest, sur une vingtaine de kilomètres, de Hermelinghen sa source (115 m d'altitude) jusqu'à Ambleteuse, où elle se jette dans la Manche. L'estuaire de la Slack est un site classé en raison de son patrimoine naturel riche.

Une étude hydraulique à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Slack aura pour intérêt d'établir le fonctionnement du bassin versant actuel avec des explications précises sur une base de réflexion commune et partagée par tous.

Cette étude comprendra plusieurs phases : de l'état des lieux à la proposition d'une gestion cohérente. Elle permettra de :

- tester les différentes hypothèses émises par les acteurs locaux (Amis du Fort d'Ambleteuse, élus des communes, Wateringues, techniciens...) et tenir compte des projets d'aménagements (Opération Grand Site) ;
- proposer une gestion adaptée permettant la lutte contre les inondations et le maintien de la profession agricole sur le marais de la Slack ;
- indiquer les aménagements nécessaires pour résoudre les dysfonctionnements hydrauliques.

SPANC* : où en est-on ?

Sur le territoire du SAGE du Boulonnais, un grand nombre de communes rurales sont constituées de logements dont les effluents sont épurés dans des systèmes d'assainissement individuel (aussi appelé assainissement non collectif).

Au même titre que les collectivités en charge de l'assainissement collectif qui doivent vérifier l'efficacité de collecte et de traitement des eaux usées, les collectivités en charge de l'assainissement non collectif doivent procéder à la vérification du bon fonctionnement des installations individuelles.

Afin d'effectuer ce contrôle, les collectivités ont le devoir de mettre en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ces derniers devaient être mis en place en 2005 et l'ensemble des contrôles des installations devaient être réalisés pour le 31 décembre 2012.

Au 1^{er} janvier 2014, ce n'est guère la réalité. Sur les 81 communes du SAGE du Boulonnais, 44 communes sont couvertes par un SPANC opérationnel, mais sur ces 44 communes, seuls 4 SPANC ont achevé leurs contrôles.

En 2014, il faut donc redoubler d'effort pour couvrir l'ensemble du territoire du SAGE de SPANC opérationnel et démarrer les contrôles des installations. Une programmation effective devra être proposée par les SPANC en place, en collaboration avec les services de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Boulonnais pour avancer sur la problématique de la pollution domestique de nos cours d'eau par l'assainissement non collectif.

* SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif